



## RAPPORT D'ACTIVITE 2005

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport a été présenté au conseil d'administration de PARCUB le 26 mai 2006. Il reprend un certain nombre de points essentiels du rapport de présentation du compte administratif 2005 ainsi que les points souhaités par la Communauté Urbaine de Bordeaux dès lors qu'ils peuvent être fournis.

Le premier rapport d'activité 2004 de PARCUB comprenait une présentation relativement développée de la régie ainsi qu'une présentation des points essentiels à la compréhension des comptes de PARCUB. Le premier point est traité de façon synthétique dans le présent rapport et le 2<sup>ème</sup> point évoqué n'est pas repris cette année. Néanmoins, le lecteur peut utilement se référer au rapport de l'année précédente disponible sur le site internet de PARCUB ([parcub.com](http://parcub.com)).

PARCUB considère qu'au regard de son statut de régie, et d'autre part, de son lien avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, qu'elle est tenue à la production d'un rapport suffisamment détaillé tout en gardant un minimum de caractère synthétique.

Aussi, ce rapport va bien au-delà du cadre demandé par la CUB aux délégataires de service public exploitant de parcs de stationnement même si certaines informations, en nombre limité, n'ont pu être fournies en raison des limites du système d'information. Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

Ce rapport est structuré en 2 chapitres majeurs : le chapitre 2 qui présente les points marquants de l'activité de l'année et le chapitre 3 consacré aux aspects financiers. Si ce rapport traite de l'exercice 2005, il donne néanmoins quelques informations majeures sur les perspectives 2006 afin que le lecteur ait une vision suffisamment actualisée sur les points essentiels.

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB .....</b>	<b>page 3</b>
<b>CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2005 ET PERSPECTIVES 2006 .....</b>	<b>page 3</b>
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2005 .....	page 3
2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB .....	page 4
2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2005 .....	page 5
2.4 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings .....	page 6
2.4.1 – Fréquentation horaire .....	page 6
2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement .....	page 7
2.5 – Les points essentiels du plan à moyen terme .....	page 8
2.6 – Les autres points significatifs .....	page 9
<b>CHAPITRE 3 – COMPTES 2005 – BUDGET 2006 ET PERSPECTIVES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>page 12</b>
3.1 – Analyse des comptes 2005 .....	page 13
3.1.1 – Section d'exploitation .....	page 13
3.1.2 – Section d'investissement .....	page 14
3.2 – Points essentiels du budget 2006 .....	page 15

## ANNEXES

- ANNEXE 0 : Organigramme
- ANNEXE 1 : Liste des parkings
- ANNEXE 2 : Délibération relative aux tarifs
- ANNEXE 3 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois
- ANNEXE 4 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois
- ANNEXE 5 : Synthèse des sinistres et des réclamations
- ANNEXE 6 : Compte administratif
- ANNEXE 7 : Délibération relative au budget 2006

## CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1<sup>er</sup> mai de la même année.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration est composé de 11 élus issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec voix délibérative. S'ajoutent à ces membres du conseil d'administration, 2 associations avec voix consultative. Chaque représentant de ces associations peut être représenté par le représentant d'une association suppléante.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2005 est joint en annexe (voir annexe 0), gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public. Cette gestion porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Fin 2005, PARCUB gérait 16 parkings représentant une capacité de 8367 places (le parking des Quais a été réduit à moins d'un tiers de sa capacité). Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 1 la liste des parkings).

## CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2005 ET PERSPECTIVES 2006

L'exercice 2004, qui s'était déroulé sur seulement 8 mois, a été une année de transition qui s'est poursuivie pour partie en 2005. Fin 2005, on peut considérer que les bases de la régie sont globalement établies. Le plan à moyen terme (PMT) de PARCUB a été arrêté par son conseil d'administration en octobre 2005. Il est l'aboutissement d'une réflexion approfondie qui donne une bonne lisibilité sur les années à venir et en particulier sur la réalisation du programme de réhabilitation. Ce PMT sera régulièrement actualisé.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2005
- 2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB
- 3 – La politique tarifaire et les tarifs 2005
- 4 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 5 – Les points essentiels du plan à moyen terme
- 6 – Les autres points significatifs

### 2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2005

	Dates	Nombre de délibérations
<b>Année 2004 (6 conseils d'administration)</b>		<b>47</b>
<b>Année 2005 (6 conseils d'administration)</b>		<b>64</b>
1 <sup>er</sup> conseil d'administration	25 janvier	11
2 <sup>ème</sup> conseil d'administration	22 février	4
3 <sup>ème</sup> conseil d'administration	17 mai	8
4 <sup>ème</sup> conseil d'administration	11 octobre	25
5 <sup>ème</sup> conseil d'administration	15 novembre	7
6 <sup>ème</sup> conseil d'administration	13 décembre	9

La vie sociale est restée très nourrie en 2005 au regard du nombre de réunions du conseil d'administration et du nombre de délibérations adoptées. Il est à noter, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information et ceci au-delà du seul rapport du directeur faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration.

Par ailleurs, depuis le conseil d'administration du 11 octobre, le conseil d'administration est systématiquement informé de l'avancée des travaux. De plus, à chaque fois que de besoin, et dès lors que l'exercice est suffisamment avancé, des informations sont données sur l'évolution de l'activité.

Parmi les délibérations adoptées en 2005, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan stratégique et pour les documents directeurs :
  - le Plan à Moyen Terme 2005-2009
  - la charte signalétique
- Sur le plan financier :
  - budget
  - compte administratif
  - décisions modificatives
  - vote des tarifs
  - durée d'amortissement des immobilisations
- En ce qui concerne le personnel :
  - charte concernant les personnes handicapées salariées de PARCUB
  - protocole d'accord salarial 2005
- En ce qui concerne les documents de référence et les aspects réglementaires :
  - pour ce qui est des marchés : le guide des procédures internes et la nomenclature
  - règlement intérieur des espaces 2 roues
  - modification d'un article du règlement intérieur
  - modification d'un article du contrat d'abonnement
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont l'avenant à la convention pour maintenir l'1H30 de gratuité sur le parking Centre Commercial Mériadeck.

## **2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB**

Les parkings de surface gérés par BPA pour le compte de la CUB ont fermé progressivement en 2004 et 2005. Une dernière fermeture est prévue en 2006.

Le parking Colbert, dont l'activité avait déjà été réduite de moitié en 2004, a été fermé définitivement le 1<sup>er</sup> mai 2005. L'îlot Bonnac a été fermé en février 2005. Pour le parc des Quais, sa fermeture avait été annoncée dans le rapport de l'année dernière en septembre 2005 ; elle a été reportée de plusieurs mois, celle-ci devant intervenir, sauf nouveau décalage, a priori fin mai 2006. Toutefois sa capacité a été très fortement réduite en mars 2005 et limitée à moins d'un tiers de sa capacité de départ. Aussi, PARCUB a mis fin aux abonnements fin mars 2005 ce qui s'est traduit par une perte de 504 abonnements. Cela est

un facteur explicatif majeur de l'évolution du nombre d'abonnements en 2005 (voir analyse faite dans le point 2.4.2).

Il est à noter que PARCUB exploitera le parc Croix de Seguey d'une capacité de 51 places au plus tard fin du 1<sup>er</sup> semestre 2006 sachant que PARCUB a pris déjà les dispositions appropriées pour permettre une occupation la plus forte possible à sa date de mise en service.

### 2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2005

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005. Celle-ci est bien évidemment en conformité avec le plan des déplacements urbains. Le plan à moyen terme, dans son chapitre 2, donne une vision des tarifs à moyen terme (voir les précisions données dans le point 2.5). C'est sur cette base que les tarifs 2006 ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2005. Le conseil d'administration a par ailleurs revu les quotas en faveur des résidents.

- a) Un quasi doublement du quota en faveur des résidents sur la grande majorité des parkings

Par délibération 2005/05/02, le conseil d'administration a quasiment doublé le quota en faveur des résidents, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005, à l'exception d'un parking. En effet, le parking St Jean, en raison de ses caractéristiques de parc de gare central, n'a pas été concerné par cette décision d'autant plus que la convention passée avec la SNCF est restrictive en matière d'abonnement.

L'évolution des quotas est retracée par le tableau qui suit sachant que bien évidemment, la mise en œuvre de cette décision suppose concrètement quelques mois afin de permettre de contacter l'ensemble des personnes sur liste d'attente.

	<b>Quotas jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2005</b>	<b>Quotas depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005</b>
Parkings de l'hypercentre hors Pey-Berland	20 %	35 %
Parking de l'hypercentre Pey-Berland	20 %	40 %
Parkings du centre ville	20 %	40 %
Parkings de la périphérie	20 %	40 %

- b) L'évolution des tarifs

Les tarifs sont donnés de façon détaillée dans l'annexe 2.

En synthèse, il convient d'observer ce qui suit :

*En ce qui concerne les tarifs horaires*, ils sont restés inchangés. Il est à noter que par délibération de novembre 2005 relative aux tarifs, ceux-ci sont restés également inchangés en 2006 exception faite des parkings de Pessac et St Jean qui sont des parkings de gare sur lesquels les tarifs ont été modifiés seulement au-delà d'une durée de stationnement de 12 heures.

*En ce qui concerne les tarifs abonnements*, ceux-ci ont été revalorisés sur la base de la dérive de l'inflation constatée depuis la précédente augmentation tarifaire.

La grille tarifaire 2005 est jointe en annexe du présent rapport (annexe 2).

## 2.4 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings

L'activité de PARCUB est matérialisée par la fréquentation horaire des parkings et en second lieu par la fréquentation des abonnés.

### 2.4.1 – Fréquentation horaire

La fréquentation horaire est présentée ci-après de façon globale pour tous les parkings gérés par PARCUB. Pour une analyse plus détaillée, le lecteur peut se reporter à l'annexe 3 qui donne la fréquentation des parkings parc par parc et cela mois par mois.

La fréquentation horaire annuelle de l'ensemble des parkings s'est établie en 2005 à 2 707 080 entrées pour 2 620 119 entrées en 2004, soit une progression de 86 961 entrées équivalente à une évolution positive de 3,3 %. Pour bien appréhender cette évolution, il est utile de rappeler que la fréquentation horaire 2004 avait évolué très positivement de 9,09 % par rapport à l'année 2003. Toutefois, il faut remarquer que l'année 2003 avait été fortement pénalisée par la fin des travaux du tramway. La fréquentation 2004 a permis de retrouver un niveau équivalent à l'année 2002.

En second lieu pour bien appréhender le niveau de fréquentation 2005, il faut préciser que l'analyse ne se fait pas à périmètre constant puisque le parking îlot Bonnac, qui était un parking exploité en surface, a été fermé en février 2005. Cela s'est traduit par un report de la clientèle très important sur le parking Gambetta qui a vu sa fréquentation s'accroître de plus de 80 000 entrées horaires, soit une progression de près de 60 %.

Si l'on raisonne hors parking Gambetta afin de neutraliser son impact sur l'évolution globale de la fréquentation des parkings gérés par PARCUB, la progression de la fréquentation est tout à fait marginale (+ 0,2 %). Cela étant, il convient de rectifier ce chiffre en fonction de la réduction de la surface du parking des Quais à un tiers de sa capacité initiale qui a eu lieu fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Aussi, en faisant abstraction du parking Gambetta et du parking des Quais, l'évolution de la fréquentation ressort à 2,1 %, chiffre qui globalement est le plus significatif pour apprécier l'évolution de la fréquentation horaire des parkings de PARCUB.

Pour ce qui est des parkings les plus importants, leur évolution en fréquentation horaire peut être représentée dans le tableau ci-après :

Parkings	Pourcentage de la fréquentation horaire totale	Fréquentation horaire 2004	Fréquentation horaire 2005	Variations
Centre Commercial Mériadeck	53,4 %	1 429 020	1 445 197	+ 1,13 %
Pey-Berland	12,6 %	343 741	340 522	- 0,94 %
Gambetta	8,3 %	141 727	223 851	+ 57,95 %
St Jean	8 %	207 991	217 379	+ 4,51 %
Victoire	6,8 %	187 025	185 184	- 0,98 %
Cité Mondiale	2 %	52 899	53 295	+ 0,75 %

Pour ce qui est des autres parkings dont la fréquentation horaire est plus marginale, elle est donnée dans le tableau ci-après :

Parkings	Pourcentage de la fréquentation horaire totale	Fréquentation horaire 2004	Fréquentation horaire 2005	Variations
République	3,4 %	98 286	93 353	- 5,02 %
8 mai 45	1,9 %	51 664	50 171	- 2,89 %
Front du Médoc	1,6 %	47 342	43 866	- 7,34 %
Boussac	0,8 %	22 856	21 756	- 4,81 %
Porte de Bordeaux	0,5 %	19 110	13 582	- 28,93 %
Mérignac	0,4 %	11 535	10 999	- 4,65 %
Pessac	0,3 %	6 923	7 925 (données à fin novembre)	n.s

#### 2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement

Pour une bonne vision globale de l'ensemble des parkings gérés par PARCUB, une analyse peut être faite à partir des données générales présentées dans les tableaux ci-après. Une analyse plus détaillée peut être faite à partir de l'annexe 4.

Le premier tableau donne le niveau des abonnements au 1<sup>er</sup> décembre de l'année 2005 et de l'année 2004 puisque les contrats sont facturés tout au moins pour les contrats mensuels à terme échu. Néanmoins, comme déjà mentionné, la fermeture du parking de l'îlot Bonnac a généré un report de clientèle important sur le parking Gambetta et cela aussi bien en terme de clientèle horaire que de clientèle abonnée. De plus, la fermeture de plus des deux tiers du parking des Quais courant de l'année 2005 a conduit PARCUB à résilier tous les contrats d'abonnement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005. C'est pour cela, afin de mieux cerner la tendance de l'année, qu'il apparaît nécessaire de faire une analyse hors parking des Quais et Gambetta.

Il est à noter que 4 contrats d'amodiation ont été souscrits durant l'année 2005.

	Décembre 2004 tous parcs	Répartition 2004 tous parcs	Décembre 2005 tous parcs	Répartition 2005 tous parcs	Variation 2005/2004 tous parcs	Variation en % tous parcs
Résidents	1.072	15%	991	14,6%	-81	-7,56%
Permanents mensuels et annuels	5.861	82,2%	5.681	83,9%	-180	-3,1%
Autres	200	2,8%	103	1,5%	-97	-48,5%
Total général	7.133	100%	6.775	100%	-358	-5,0%

	Décembre 2004 hors Quais et Gambetta	Poids hors quais et Gambetta	Décembre 2005 hors Quais et hors Gambetta	Poids hors Quais et hors Gambetta	Variation hors Quais et hors Gambetta	Variation hors Quais et hors Gambetta
Résidents	779	10,9 %	877	12,9 %	98	12,6 %
Permanents mensuels et annuels	5 074	71,1 %	5 271	77,8 %	197	3,9 %
Autres	128	1,8 %	101	1,5 %	- 27	- 21,1 %
TOTAL	5 981	83,8 %	6 249	92,2 %	268	4,5 %

### *Commentaires :*

Il est rappelé que PARCUB avait perdu sur l'exercice 2004 près de 1 000 abonnés. Si l'on raisonne de décembre à décembre, il est enregistré une nouvelle perte de 358 abonnés, soit une baisse de 5 % des abonnés. En valeur, la perte a été plus significative sur les abonnements permanents. Si l'on raisonne hors parkings des Quais, c'est-à-dire sur la base de l'analyse du tableau de l'annexe 4, la progression est de 3,44 % et lorsqu'on fait abstraction par ailleurs du parking Gambetta qui a bénéficié de la fermeture du parking de surface Bonnac, la progression s'établit alors à 4,5 % correspondant à un accroissement de 268 abonnements. Cela étant et pour procéder à une véritable analyse de la tendance hors événements exceptionnels, il convient d'ajouter que 130 abonnements ont été souscrits sur le parking Front du Médoc en remplacement d'anciens contrats amodiés. Aussi, la véritable tendance en neutralisant ces 130 cartes fait apparaître une évolution hors parking des quais et Gambetta et après correction sur le parking Front du Médoc de 138 abonnements correspondant à une évolution en pourcentage de 2,3 %.

Au-delà de cette analyse sur 12 mois, il est à noter que la fin de l'exercice 2005 a permis une progression sensible du nombre d'abonnements. Mais une grande prudence s'impose sur l'année 2006. En effet, il apparaît que les arbitrages pour les abonnements permanents en faveur notamment du tramway ne sont pas achevés. La plupart des grands comptes ont défini ou doivent définir un plan de déplacement de leurs employés. Lorsqu'il a été arrêté, celui-ci est de nature mois après mois à conduire à des pertes d'abonnés permanents significatives et cela d'autant plus que les aides apportées par la CUB (tarifs dégressifs très attractifs pour la souscription d'abonnement TBC) encouragent fortement les grands comptes à réduire leur nombre d'abonnements permanents.

Cette évolution est tout à fait cohérente par rapport aux objectifs du PDU. C'est notamment sur la base de ces éléments que le conseil d'administration de PARCUB et dans le souci de répondre encore mieux au PDU a doublé sur quasiment tous les parkings la capacité réservée aux résidents permettant par ailleurs à l'avenir une montée en puissance des abonnements résidents de nature à limiter les incidences négatives des résiliations de contrats permanents.

### **2.5 – Les points essentiels du plan à moyen terme**

Le plan à moyen terme de PARCUB couvre la période 2005-2009. Ce document présente la stratégie générale de PARCUB sur les années à venir. 3 axes forts sous forme d'objectifs conditionnent la politique de PARCUB, à savoir :

- assurer la réhabilitation des parcs de stationnement,
- préserver l'emploi et mener une politique sociale moderne et responsable,
- optimiser la gestion pour réhabiliter les parkings dans le respect des grands équilibres financiers et pour offrir un juste niveau de prestations avec un juste niveau de prix cohérent avec le PDU et la nature industrielle et commerciale du service géré par PARCUB.

Ce document d'une vingtaine de pages hors annexes comprend 4 grands chapitres :

- chapitre 1 : la dimension humaine : une organisation, un management et des méthodes adaptées.

Cette partie, après avoir énoncé des principes directeurs, présente l'organisation de PARCUB mettant en avant un certain nombre de points clés tel que notamment le renforcement de la fonction commerciale.



- chapitre 2 : la dimension tarifaire et commerciale : en phase avec le PDU et avec la volonté d'améliorer les recettes de PARCUB.

Ce chapitre énonce les grandes orientations en matière de politique commerciale pour les années à venir qui en synthèse peuvent être ainsi résumées :

- o augmentation des quotas en faveur des résidents (cf. point 2.3) en maintenant un avantage significatif pour les résidents par rapport aux permanents (à terme dans l'hypercentre : - 30 % par rapport aux tarifs permanents, dans le centre : - 20 %),
  - o maintien en matière d'abonnement de 3 grands secteurs : hypercentre, centre et périphérie avec une logique de dégressivité au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre : pour le centre - 20 % par rapport aux tarifs de l'hypercentre et pour les parcs de périphérie - 50 % par rapport à l'hypercentre,
  - o pour ce qui est des tarifs horaires, ils devraient évoluer globalement selon un rythme comparable à l'inflation.
- chapitre 3 : la dimension technique : offrir un service public avec un juste niveau de qualité avec un programme de réhabilitation ambitieux.

Ce chapitre renvoie à une annexe d'une vingtaine de pages présentant le programme de réhabilitation de façon détaillée en énonçant les travaux qui seront réalisés parc par parc ainsi que la programmation de ces travaux avec bien évidemment leur chiffrage. Ce programme de réhabilitation est dans la droite ligne des travaux qu'avait souhaité la CUB.

- chapitre 4 : la dimension financière : la traduction chiffrée de la politique voulue par PARCUB. Ce programme est chiffré à environ 8,5 M€ H.T dont environ 1,4 M€ de travaux qui seront réalisés en interne grâce à l'accroissement de l'équipe technique de PARCUB.

Il apparaît, sur la base des hypothèses retenues, que PARCUB est à même normalement sans impondérable significatif d'assurer dans des conditions financières satisfaisantes le programme de réhabilitation. La dimension financière du PMT sera réactualisée chaque année.

## **2.6 – Les autres points significatifs**

### *En ce qui concerne l'emploi*

Le périmètre d'activité de PARCUB s'est réduit en 2005 (cf point 2.2). Le parking des quais devrait fermer définitivement fin du 1<sup>er</sup> semestre 2006 au plus tard. L'ensemble des personnels des parkings de surface îlot Bonnac et Colbert a déjà été réaffecté en 2005. Pour ce qui est du personnel des quais, plus important en nombre, des dispositions nécessaires ont été prises pour permettre leur reclassement.

### *En ce qui concerne les espaces 2 roues*

PARCUB a inauguré officiellement 5 premiers espaces 2 roues en octobre 2005, inauguration dont les médias locaux se sont fait largement l'écho. Ces espaces répondent aux besoins de stationnement des vélos, mais aussi et seulement pour 2 d'entre eux, aux besoins de stationnement des 2 roues à moteur lesquels doivent acquitter un abonnement de 30 € par mois. Ces espaces sont accessibles tous sans exception pour les vélos avec une carte sans contact. Il s'agit là d'une originalité du concept concrétisé par PARCUB et qui

visé à apporter une solution satisfaisante à la problématique majeure du vol des vélos qui est un frein important au développement de ce mode de déplacement non polluant. Dans une logique de service public, le conseil d'administration de PARCUB a souhaité que ce service soit gratuit même si, pour inciter les détenteurs de la carte sans contact à ne pas la perdre, ni la dégrader, la carte d'accès est délivrée à un tarif de seulement 15 €. Si les 2 roues ne sont pas gardiennés, ces espaces sont néanmoins extrêmement sécurisés du fait des points suivants :

- espaces intégralement fermés,
- accessibles qu'aux détenteurs de la carte sans contact qui est délivrée de façon contrôlée par PARCUB,
- présence d'une ou de plusieurs caméras et d'un ou de plusieurs interphones selon les sites, les caméras permettant une vidéo surveillance 24 heures sur 24,
- l'équipe de sécurité de PARCUB peut intervenir en tant que de besoin.

Au jour de la rédaction de ce rapport, un peu plus de 200 cartes ont été délivrées sachant qu'une campagne de promotion, sous forme de distribution de flyers, a été menée par PARCUB en avril 2006. PARCUB est activement accompagnée dans cette promotion par l'association Vélo Cité. Un partenariat a été matérialisé par une convention signée en octobre 2005 avec la ville de Bordeaux permettant aux détenteurs d'une carte d'accès aux espaces 2 roues de graver leur vélo à moitié prix à la Maison du Vélo, et pour ceux qui ont déjà gravé leur vélo de bénéficier d'une réduction sur le prix de la carte d'accès aux espaces 2 roues de PARCUB. Ce partenariat a été renforcé en 2006 par une convention pour que la Maison du Vélo puisse délivrer directement des cartes d'accès aux espaces 2 roues.

#### *En ce qui concerne l'implantation d'un Espace de Livraisons de Proximité (ELP)*

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a pris l'initiative il y a 3 ans de développer sur Bordeaux des espaces de livraisons de proximité en lien et avec notamment l'accompagnement financier de la Ville de Bordeaux et de la CUB. L'intérêt de l'ELP part du constat que l'accès à l'hyper centre mérite pour les transporteurs d'être facilité. L'ELP joue un rôle de plate-forme logistique sur laquelle les transporteurs peuvent apporter les colis voire des palettes, lesquels sont ensuite acheminés à leur destinataire final aux moyens de véhicules non polluants (triporteurs avec assistance électrique et véhicules électriques).

Dans la perspective d'une ouverture d'un ELP sur une partie du parking Front du Médoc donnant sur la rue Georges Bonnac une convention a été passée fin d'année 2005 entre PARCUB et la CCIB. Cet espace a été inauguré officiellement le 31 mars 2006, les médias ayant fait écho à cet événement.

#### *En ce qui concerne la démarche qualité*

PARCUB, lors de sa création, a repris l'essentiel de l'activité de BPA. Celle-ci s'est accompagnée de fait de la reprise de son personnel. Si l'activité est la même, le fait que la gestion soit reprise par une autre personne morale s'est traduit de facto par la perte de la certification qu'avait obtenu BPA puisque la certification est donnée à une personne morale précise.

Cet atout incontestable a conduit PARCUB à maintenir l'esprit de la démarche qualité. A ce titre, les responsables de processus ont été redéfinis en début d'année 2005. L'organisation de PARCUB comprend toujours un responsable qualité ainsi qu'un assistant qualité, lequel a été chargé de simplifier les procédures qualité, travail qui devrait être finalisé ou réalisé pour l'essentiel fin 2006. La démarche qualité devrait être confortée par la décision d'acquérir un logiciel de gestion documentaire qui devrait être opérationnel au plus tard fin d'année 2006.

*En ce qui concerne la sécurité dans les parkings (voir annexe n° 5)*

La problématique de la sécurité des usagers des parkings, du personnel de PARCUB et des véhicules est une dimension essentielle. A ce titre, des moyens importants y sont consacrés, PARCUB dispose en premier lieu d'une équipe de sécurité de 13 personnes même si ces salariés n'interviennent pas uniquement sur la seule problématique de la sécurité. Au-delà du service sécurité, les agents d'exploitation (personnel qui se trouve en salle de contrôle) contribuent également activement à cette dimension du fait que les caméras installées sur les parkings permettent une surveillance permanente et que les interphones permettent de joindre le personnel d'exploitation, ce qui est un moyen de sécurité active.

Cette sécurité s'entend également au regard du risque incendie qui est réduit de par les équipements réglementaires qui font l'objet de contrats de maintenance conformes à la réglementation, mais aussi, de par les capacités d'intervention du personnel qui, au-delà des strictes obligations de la réglementation, est formé. A titre d'exemple, en 2005, une quarantaine d'agents de PARCUB a suivi un stage sécurité-incendie dispensé par un officier pompier.

La sécurité se traduit en termes de chiffres :

- en 2005 : aucun incendie n'a été à déplorer,
- 1 seul vol de véhicule a été à déplorer comme en 2004,
- aucune agression de personnes n'a été à déplorer,
- les effractions de véhicules (au nombre de 51) sont restées tout à fait modérées. Globalement, 90 sinistres ont été déplorés en 2005 pour 111 en 2004. Cette baisse néanmoins, au regard de la faiblesse des incidents, n'est statistiquement pas significative. Il convient par contre de retenir que les sinistres et les réclamations sont d'un niveau tout à fait marginal au regard de la fréquentation des parkings et se situent à des niveaux très largement inférieurs à ce qui peut être constaté sur la voirie. Pour une vision plus détaillée, le lecteur est invité à se reporter à l'annexe 5.

Malgré cette situation tout à fait satisfaisante, il est à noter qu'un marché à quelque chose près de 564 000 € sur 2 ans (dont tranches conditionnelles) a été notifié en 2005 relatif à la télésurveillance (GTC des alarmes, contrôles d'accès). Ce marché contribuera à améliorer encore la sécurité des parkings même s'il ne s'agit pas de l'objectif premier de ce marché. Par ailleurs, un marché estimé à un montant comparable a été lancé à la date de rédaction du présent rapport pour faire évoluer la vidéo surveillance. Les travaux vont permettre, de la même manière que certains parkings en avaient fait l'objet avant 2004, de renforcer considérablement le nombre de caméras sur l'ensemble des niveaux avec enregistrement des images sur disque dur, ce qui en cas de problèmes permet de mieux connaître les circonstances de l'incident et dans certains cas d'identifier les auteurs.

Enfin, sachant qu'un parking a enregistré sur quelques mois un accroissement significatif en terme d'effractions, PARCUB a décidé d'avancer la réalisation de travaux de pose de grilles d'une année par rapport à la prévision du PMT.

*En ce qui concerne les travaux réalisés au titre du plan à moyen terme*

- Dépenses préalables à la concrétisation des travaux

Dans le cadre de l'élaboration du PMT, un prestataire de service a procédé à une expertise sommaire des ouvrages. Une expertise détaillée de l'état des structures des parkings République et Victoire a été réalisée en 2005 par le CEBTP. Cette expertise s'est poursuivie en 2006 sur tous les autres ouvrages. A la date de rédaction de ce rapport, ces expertises sont terminées.

Une charte de signalisation, qui guidera tous les travaux de peinture des parkings afin de conférer une identité propre aux parkings gérés par PARCUB avec une signalétique voiture et piéton uniforme d'un parc à un autre, a été arrêtée par le conseil d'administration de PARCUB le 17 mai 2005.

Il est à noter, dans cette logique, et en complément, qu'un marché a été notifié à la date de rédaction de ce rapport pour réaliser un diagnostic sonore des parkings avec un recensement des installations afin de déterminer une identité sonore spécifique à PARCUB. Cette charte sonore guidera la mise à niveau des équipements de sonorisation qui sera engagée à compter de 2006.

L'essentiel des travaux 2005 en valeur était programmé sur le dernier trimestre 2005. Un décalage de l'ordre d'un trimestre ayant été constaté dans la réalisation des travaux, il en découle que les dépenses réalisées en 2005 s'avèrent significativement inférieures aux prévisions. Il est à noter que l'année 2006 par contre donnera lieu à la réalisation de travaux extrêmement importants en valeur en raison du décalage déjà évoqué et en raison des nouveaux travaux actés et matérialisés en termes de décisions budgétaires par le conseil d'administration de PARCUB. Cela dit, ont été réalisés en 2005 :

- 5 espaces 2 roues réalisés en quasi totalité par les services de PARCUB à l'exception de l'espace 2 roues du centre commercial Mériadeck réalisé par les services communautaires antérieurement à la création de la régie sachant que sur cet espace comme sur les autres, PARCUB a eu recours à un prestataire externe uniquement pour l'acquisition du contrôle d'accès et de surveillance par caméras ainsi que pour les interphones. Au total, les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage PARCUB ont été chiffrés à une dépense de 120 000 €,
- réfection des peintures et reprise des fissures du parking Victoire réalisées par une entreprise sur la fin de l'exercice 2005,
- renforcement des structures, traitement des fissures et de l'étanchéité des 3 niveaux du parking République réalisés à 50 % en 2005.

De plus, un marché relatif à l'achat d'équipements de signalétique a été notifié avec un premier achat de 60 000 €, la pose de ces équipements sera réalisée en interne et pour l'essentiel ou la totalité en 2006 et 2007.

### **CHAPITRE 3 – COMPTES 2005 – BUDGET 2006 ET PERSPECTIVES D'EXPLOITATION**

Préalablement à la présentation du compte administratif 2005 qui suit, il est important d'éclairer le lecteur avec quelques informations essentielles.

En premier lieu, pour une bonne compréhension des comptes de PARCUB, il convient de souligner l'importance des provisions pour grosses réparations qui se justifie par le niveau des travaux de réhabilitation des parkings et en second lieu, l'importance des liens avec la CUB, PARCUB assumant dans ses comptes les dotations aux amortissements des investissements qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CUB qui nécessitent, au regard de leur valeur, une subvention de l'établissement public communautaire.

Ces 2 points clés parmi d'autres ont été explicités dans le rapport de l'année précédente. Le lecteur peut utilement se référer à ce rapport en allant sur le site internet de PARCUB, ([parcub.com](http://parcub.com)).

Toute analyse d'un exercice suppose de tenir compte de l'exercice précédent. Toutefois, pour l'exercice 2005, la comparaison ne peut pas être faite directement. En effet, et en premier lieu, l'exercice 2004 porte sur une période de seulement 8 mois. En second lieu, PARCUB a dû changer de logiciel comptable au cours de son premier exercice. Ce changement, intervenu en cours d'année sans que le nouveau logiciel ait pu être testé en l'absence de logiciel préexistant, s'est traduit par un certain nombre de difficultés. Si le compte administratif 2004 est bien évidemment strictement conforme au compte de gestion, il n'en demeure pas moins que l'importance de certaines écritures de rattachement fait que certains postes d'analyse ne peuvent être analysés directement.

Aussi, est remis en annexe une présentation synthétique des comptes 2005 sachant que les commentaires qui suivent font référence ponctuellement au compte administratif 2004 rapporté à 12 mois.

### **3.1 – Analyse des comptes 2005** (voir en annexe 6 la présentation du compte administratif par chapitre)

#### **3.1.1 - Section d'exploitation**

Avec un total de produits de 15 105 799,59 € pour un montant de charges de 15 098 307,26 €, la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 7 492,33 €. Le conseil d'administration sera amené à se prononcer sur l'affectation de cet excédent qui pourrait venir doter la provision pour grosses réparations.

La dotation à la provision pour grosses réparations (PGR) a une importance clé. Elle a pu être augmentée de 940 801,52 € au 31.12.2005. Aussi, la provision cumulée disponible en tenant compte de l'affectation prévisible du résultat 2005 s'élèvera à 2 245 641,06 €, alors même qu'une reprise sur la provision sur grosses réparations de 201 914,13 € a été effectuée en 2005 à comparer à la provision au 31 décembre de l'année précédente qui était de 1 499 262,94 €, soit une progression de près de 50 %. Pour bien appréhender le niveau de la dotation à la PGR, il est utile de préciser que celle-ci s'est élevée en 2004 à 610 000 €. Le niveau de la PGR supérieur à la provision constituée en 2004 et 2005 s'explique pour le solde par le transfert à PARCUB de la provision qui a été constituée par la CUB. Toutefois, il faut souligner que ce transfert correspond à une écriture comptable et non pas à un flux financier.

#### ➤ **Recettes de la section d'exploitation**

Le chapitre 70 « recettes horaires, abonnements et d'amodiations » s'élève, si l'on tient compte des produits rattachés à l'exercice, à plus de 10 M€ (10 196 985,92 €). Si on y ajoute les autres articles qui permettent de déterminer le chiffre d'affaires (en intégrant la redevance au titre de l'1H30 de gratuité, les redevances pour implantation de panneaux publicitaires et la redevance versée par CAR CLEAN), le chiffre d'affaires s'élève à 11 003 869,25 €.

Les produits financiers (chapitre 76) s'élèvent à 55 772,03 €. Ceux-ci sont en progression significative par rapport à l'année passée du fait du niveau satisfaisant de la trésorerie de PARCUB. Les produits financiers devraient progresser de façon conséquente en 2006.

Pour bien appréhender ces produits financiers, il convient de les mettre en parallèle des charges financières, celles-ci sont marginales (2 742,29 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) d'un montant de 3 512 811,85 € correspondent en quasi totalité à la subvention de la CUB qui compense l'essentiel de la dotation aux

amortissements des immobilisations réalisées et transférées par la CUB. Cet écart de 405 000 € s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'aurait versé le délégataire à la CUB si le dossier de délégation de service public avait abouti.

Une reprise sur provision pour grosses réparations a été effectuée en 2005 à hauteur de 205 114,73 € alors qu'aucune reprise n'avait été effectuée en 2004.

Enfin, le chapitre 79 « transfert de charges » correspond à une somme de 93 155,67 € contre 0 € en 2004. Ce transfert correspond à des remboursements de sinistres, des formations et aux indemnités de la Sécurité Sociale.

#### ➤ **Dépenses de la section d'exploitation**

Le chapitre 11 « charges à caractère général » s'élève, rattachement inclus, à la somme de 3 412 273,53 €. Celle-ci est inférieure aux prévisions du fait notamment de la politique achats de PARCUB qui a permis notamment d'avoir des coûts de contrats de maintenance très satisfaisants suite au travail de fond fait en 2004 sans pour autant que les prestations aient été revues à la baisse en qualité.

Les charges de personnel avec une somme de 5 978 576 € pour une prévision à 6 021 881 € correspondent au premier poste de dépenses, poste qui rapproché du chiffre d'affaires donne un pourcentage de 54,3 %. Pour une meilleure appréhension des charges de personnel, il est utile d'y additionner le personnel intérimaire, lequel permet de faire face aux absences. Au total, la masse salariale élargie à l'intérim s'élève à 6 466 017 € en 2005 pour une somme, si l'on extrapole l'exercice 2004 sur 12 mois, de 6 806 134 € en 2004.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est d'un montant très faible : 7 242 € pour une prévision de 8 000 €. Ce poste correspond en totalité aux redevances payées à la SACEM et à la SPRE du fait de la musique diffusée sur les parkings.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à une somme de 2 724,29 € constituée pour la quasi totalité des intérêts des emprunts remboursés à la CUB sur la dette restante et qui a été contractée pour faire face aux immobilisations qu'elle a transféré à PARCUB. A titre de comparaison, les intérêts des emprunts payés à la CUB en 2004 et ramenés à 12 mois s'élevaient à la somme de 108 000 €.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » de 983 166,55 € pour 1 005 406 € prévus correspond à des régularisations notamment un titre rattaché en annulation de 818 218,07 €.

### **3.1.2 - Section d'investissement**

Elle fait apparaître un excédent de 3 744 451,27 € hors excédent d'investissement 2004 reporté en 2005 de 1 676 188,07 €. Le total des recettes de la section d'investissement ressort à 9 592 648,26 € et à 7 916 460,19 € hors report de l'excédent d'investissement 2004 alors que les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à la somme de 4 172 008,92 €.

#### ➤ **Recettes de la section d'investissement**

Le chapitre 15 « Provision pour risques et charges » s'élève à 940 801,52 € correspondant uniquement à la provision pour grosses réparations, laquelle a été commentée dans les dépenses de la section d'exploitation plus avant.

Le chapitre 22 « Immobilisations reçues en affectation » d'un montant de 3 185 990,41 € correspond pour l'essentiel aux droits de l'affectant (3 145 865,46 €). Cette somme correspond aux dernières immobilisations transférées par la CUB à PARCUB du fait que la CUB avant la création de la régie avait passé des marchés qui n'étaient pas clôturés ou dont le décompte n'était pas finalisé.

Le chapitre 28 « amortissements des immobilisations » d'un montant de 3 785 857,26 € correspond à la dotation de l'année 2005. Il s'agit plus précisément et pour la quasi totalité des amortissements liés aux immobilisations transférées par la CUB. Sur la totalité du chapitre 28, seuls 26 544,40 € correspondent à des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage PARCUB. Bien évidemment, cette somme devrait augmenter très significativement sur les années à venir du fait que les immobilisations sont désormais de la responsabilité de PARCUB et au regard par ailleurs, de l'importance du programme de réhabilitation ambitionné.

### ➤ **Dépenses de la section d'investissement**

Le chapitre 15 « provision pour risques et charges » d'un montant de 205 114,73 € correspond en totalité à la reprise sur la provision pour grosses réparations, laquelle s'est traduite par des dépenses de grosses réparations à dû concurrence, sachant qu'au total, le montant de dépenses pour grosses réparations a été de près de 270 000 €.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » d'un montant de 567 530 € correspond uniquement au remboursement du capital de la fin de la dette souscrite par la CUB pour la réalisation des investissements qu'elle a transférés à PARCUB. Cette dette s'éteindra fin 2006.

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » d'un montant de 11 140,22 € correspond aux frais d'insertions publicitaires concernant les investissements ainsi qu'à l'acquisition de logiciels.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » d'un montant de 186 070,48 € correspond aux acquisitions d'immobilisations réalisées en 2005 relatives à l'achat de véhicules, d'une grenailleuse et enfin, l'achat de lecteurs sans contact permettant aux abonnés d'entrer et de sortir des parkings.

Le chapitre 22 « immobilisations reçues en concession » d'un montant de 3 198 342,49 € correspond pour la quasi totalité à des immobilisations remises par la CUB à PARCUB et relatives aux parcs Gambetta, Victoire et rue Lhôte.

Le chapitre 27 « autres immobilisations » d'un montant de 3 811 € correspond à la caution versée à TOTAL pour la fourniture de carburant.

### **3.2 – Points essentiels du budget 2006** (voir en annexe 7 la délibération relative au budget)

Le budget 2006 a bien évidemment été élaboré selon un principe de prudence. Celle-ci en ce qui concerne les produits apparaît de mise du fait que les modes de déplacement sont actuellement en forte évolution du fait de la montée en puissance du tramway. Les évolutions sont notables au niveau des entrées horaires mais également au niveau des abonnements car PARCUB, conformément au PDU, a supprimé les tarifs préférentiels antérieurs et les entreprises sont fortement incitées à faire évoluer les habitudes de leurs employés. Ce point est particulièrement vrai pour les entreprises d'une certaine taille qui bénéficient de possibilités d'abonnements transport en commun de groupe à tarifs préférentiels.

Le budget 2006 de PARCUB adopté en décembre 2005 par son conseil d'administration a été présenté à la commission des Finances de la CUB, présentation qui s'est appuyée sur un écrit d'une dizaine de pages dont on peut faire ressortir quelques points essentiels.

Compte tenu de ce qui précède, les recettes d'exploitation devraient être assez proches des recettes 2005. Le programme de réhabilitation montant en puissance, des dépenses significatives sont prévues à ce titre puisque des dépenses pour grosses réparations sont prévues à hauteur d'un peu moins de 1,3 M€ et les dépenses d'investissement pour un montant d'un peu plus de 2 M€.

Il est prévu de consacrer près de 200 000 € à des immobilisations incorporelles à savoir l'acquisition de logiciels nécessaires pour faire évoluer les moyens informatiques de PARCUB, ce qui devrait contribuer à disposer d'outils plus performants pour la bonne gestion de la régie.

Il n'est pas prévu d'excédent comptable du fait de l'importance du programme de réhabilitation qui justifie pleinement que toutes les « capacités » dégagées par PARCUB puissent être affectées à la provision pour grosses réparations. A ce titre, un peu plus de 310 000 € de dotation pour provision pour grosses réparations sont anticipés alors que le budget 2005 prévoyait une provision pour grosses réparations de 246 000 €.

La somme de 310 000 € qui reste une prévision est certes inférieure à la provision dégagée en 2005. Néanmoins, l'exécution du budget qui, rappelons le, doit être bâti selon le principe comptable de prudence, devrait permettre une dotation à la PGR quelque peu supérieure. Toutefois, une grande prudence s'impose au regard de l'évolution de l'activité constatée fin d'année 2005 et début d'exercice 2006 sachant en particulier, que le mois d'avril 2006 a été très défavorable en matière de fréquentation horaire du fait des incidences indirectes des grèves de ce mois.